

# Protection des Renseignements Personnels



Bureau national d'examen d'assistance dentaire  
National Dental Assisting Examining Board

## Politique sur la protection des renseignements personnels

Le Bureau national d'examen d'assistance dentaire (BNEAD) souscrit au principe de la protection des renseignements personnels. Nous nous sommes engagés à recueillir, à utiliser et à communiquer les renseignements personnels de façon responsable et à ne recueillir que les renseignements nécessaires à la prestation de nos services. Le BNEAD fait preuve d'ouverture et de transparence raisonnables quant aux renseignements personnels qu'il recueille, à l'utilisation qu'il en fait et aux personnes à qui il les communique. Notre politique sur la protection des renseignements personnels est conforme à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE). **Pour nous permettre de déterminer votre admissibilité à l'examen, vous devez lire et signer le formulaire de consentement aux renseignements personnels autorisant le BNEAD à recueillir, à utiliser, à conserver et à communiquer vos renseignements personnels. Si vous décidez de ne pas signer le formulaire de consentement, le BNEAD ne pourra pas vous inscrire parce que les renseignements que nous recueillons sont essentiels pour déterminer votre admissibilité et vous administrer l'examen.**

## Conservation et suppression des renseignements personnels

Nous conservons vos renseignements personnels dans votre dossier à titre de référence et pendant une période indéterminée pour nous permettre de vérifier de l'information liée à votre examen ou certificat au besoin.

Nous supprimons les dossiers sur support papier contenant des renseignements personnels en les déchiquetant. L'information liée aux cartes de crédit est supprimée après avoir été utilisée.

Nous éliminons les renseignements sur support électronique en les effaçant et, lorsque nous nous débarrassons de matériel informatique, nous veillons à la destruction matérielle du disque dur.

## Vous avez accès à vos renseignements personnels

Vous pouvez demander de consulter les renseignements personnels que nous avons à votre sujet. Il suffit d'en faire la demande par écrit et de fournir une preuve de votre identité (nom, coordonnées et numéro d'inscription ou de certificat du BNEAD). Lorsque vous demandez l'accès à vos renseignements personnels, nous vous envoyons une copie des documents que nous avons à votre sujet dans nos dossiers. Le BNEAD se réserve le droit d'imposer des frais minimaux pour ces demandes.

Si vous croyez que l'information contient une erreur, veuillez nous en informer par écrit et nous ferons un examen de votre dossier. Lorsque nous constaterons que nous avons fait une erreur, nous apporterons la correction nécessaire et en informerons toute personne à qui nous avons communiqué cette information.

**Note : Les clientes qui demandent qu'on leur fournisse leur copie d'examen après l'examen recevront une copie de leur feuille de réponses seulement ne comprenant pas les questions de l'examen.** Les questions d'examen (banque de questions d'examen) sont la propriété du BNEAD et ne sont pas distribuées à l'extérieur des séances d'examen.

Vous êtes les seules personnes autorisées à apporter par téléphone des changements à vos renseignements personnels de base, p. ex. vos coordonnées. (Veuillez éviter de nous envoyer des renseignements personnels par courriel parce que nous ne pouvons pas en assurer la sécurité.)

## Préoccupation ou question?

Le registraire et administrateur principal du BNEAD agit comme agent d'information. Pour toute question au sujet de notre politique sur la protection des renseignements personnels, veuillez communiquer avec notre bureau au (613) 526-3424.

Si vous désirez faire une plainte officielle au sujet de nos pratiques de protection des renseignements personnels, vous pouvez le faire par écrit et l'adresser à notre agent d'information. Nous accuserons réception de votre plainte et nous veillerons à une enquête rapide. Nous vous informerons des résultats et des motifs par écrit dans les trente jours.

Le Commissaire à la protection de la vie privée du Canada assure l'administration de la loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. Vous pouvez communiquer avec le Commissaire à la protection de la vie privée à l'adresse suivante :

112, rue Kent, Ottawa (Ontario) K1A 1H3  
Tél. : 613-995-8210. Numéro sans frais : 1-800-282-1376. Site Web : [www.privcom.gc.ca](http://www.privcom.gc.ca)

**BNEAD**

**204 - 2283 Boulevard St. Laurent.**

**Ottawa, Ontario • K1G 5A2**

**Tél. : 613-526-3424.**

**Télééc. : 613-526-5560.**

**Courriel : [office@ndaeb.ca](mailto:office@ndaeb.ca)**

# Qu'est-ce que les Renseignements Personnels?

Les renseignements personnels comprennent toute information concernant une personne identifiable. Les renseignements personnels recueillis de toutes les clientes du BNEAD comprennent les suivants : nom, âge, sexe, photographie, adresse de domicile, numéro de téléphone, information de carte de crédit (s'il y a lieu), études, y compris le pays où ces études ont été effectuées, relevés de notes, diplômes ou lettres confirmant votre éducation formelle ou votre certification à titre d'assistante dentaire. Votre photographie est attachée à votre demande d'inscription à l'examen aux fins d'identification. (Veuillez éviter de nous envoyer des copies de cartes d'identité avec photo, de permis de conduire ou de passeport parce que ces documents contiennent des renseignements personnels dont nous n'avons pas besoin ou que nous ne désirons pas conserver.)

Parmi les autres renseignements personnels qu'il nous arrive de recueillir de clientes individuelles, mentionnons les rapports d'évaluation des qualifications internationales pour les candidates ayant fait leurs études dans d'autres pays; les rapports de nature médicale ou psychologique liés à une demande de modalités spéciales d'examen ou à l'appui d'appels du résultat d'examen et les renseignements d'ordre religieux sous forme de lettre d'un chef religieux confirmant la demande de séance d'examen spéciale d'une candidate pour des motifs religieux. L'information personnelle peut aussi inclure les résultats de l'examen écrit/pratique clinique du BNEAD.

## Qui sommes-nous et pourquoi recueillons-nous des renseignements personnels?

Le Bureau national d'examen d'assistance dentaire (BNEAD) est responsable de l'administration de l'examen national d'assistance dentaire et de la délivrance du certificat au Canada. Le BNEAD travaille en collaboration avec les organismes de réglementation provinciaux en assistance dentaire en délivrant le certificat du BNEAD, document qui est requis dans certaines provinces ou certains territoires pour obtenir l'autorisation / la certification / l'inscription à titre d'assistante dentaire.

Nous recueillons des renseignements personnels aux fins d'administration de l'examen et à des fins statistiques et afin de confirmer que les clientes souhaitant passer l'examen du BNEAD ont reçu la formation nécessaire et sont admissibles au certificat du BNEAD.

## Qui reçoit vos renseignements personnels et quels renseignements le BNEAD communique-t-il?

### Organisme d'examen

Dans le cadre du processus d'examen, nous retenons à contrat les services d'un organisme d'examen à qui nous communiquons votre nom, votre adresse postale, le nom de votre programme d'études, le nombre de fois que vous avez passé l'examen et votre numéro d'inscription du BNEAD.

Nous avons besoin de votre adresse postale pour vous envoyer la lettre vous informant de votre résultat d'examen. Les renseignements au sujet de vos études permettent de confirmer votre admissibilité à l'examen et de préparer des rapports statistiques sur les programmes d'études. Nous **ne** communiquons **pas** vos résultats d'examen individuels aux responsables de votre programme d'études. Le BNEAD signale seulement le nombre de candidates qui passent l'examen pour les écoles comptant cinq (5) candidates ou plus qui passent l'examen ainsi que leur note moyenne à l'examen par comparaison avec la moyenne nationale.

### Surveillants d'examen

Les surveillants d'examen administrent l'examen à différents endroits partout au Canada au nom du BNEAD. On leur fournit votre nom et votre numéro d'inscription du BNEAD pour leur permettre de vérifier votre présence à l'examen. Vous devez présenter votre lettre d'admission au surveillant à votre arrivée au lieu d'examen. Après l'examen, toute l'information est envoyée à l'organisme d'examen par service de messagerie. Le surveillant ne conserve pas vos renseignements personnels. Les surveillants signent une entente de confidentialité.

### Organismes de réglementation en assistance dentaire et associations provinciales d'assistance dentaire

Le BNEAD peut communiquer l'information personnelle d'une candidate à un organisme de réglementation en assistance dentaire de la province où la candidate a fait l'examen écrit/ pratique clinique ou à tout autre organisme de réglementation provincial qui fait une demande d'information concernant la candidate. La divulgation de l'information relève de la discrétion du BNEAD qui peut dévoiler l'information si jugée nécessaire. Telle information peut comprendre: le nom de la candidate, ses résultats d'examens écrit/pratique clinique, le numéro de certificat, les dates et lieux d'examens écrit/pratique clinique ou le Transfert des qualifications.

Vous pouvez, de votre propre chef, communiquer vos renseignements personnels, y compris les résultats d'examen du BNEAD et votre numéro de certificat directement à une tierce partie car cette information vous appartient.

### Comités du BNEAD

Les membres du comité d'évaluation de l'admissibilité des candidates du BNEAD auront besoin de vérifier certains renseignements personnels si vous faites une demande de modalités spéciales d'examen. Les renseignements personnels supplémentaires requis peuvent inclure un rapport d'un conseiller pédagogique ou d'autres professionnels décrivant le besoin de modalités spéciales comme un délai plus long, le recours à un lecteur d'examen ou le besoin d'une salle séparée. Pour l'évaluation des titres de compétences internationaux des candidates afin de déterminer leur admissibilité à passer l'examen, nous avons recours à des rapports d'évaluation pour vérifier et confirmer la formation et le contenu des cours et pour s'assurer qu'ils sont conformes à la norme canadienne. Si vous faites une demande de séance d'examen spéciale pour des raisons religieuses, le comité exigera que vous lui fournissiez une lettre d'un chef religieux avant de prendre votre demande en considération.

Les clientes souhaitant faire appel de leur échec à l'examen peuvent le faire en présentant une demande écrite. Vous devez présenter une lettre au comité d'appel du résultat d'examen du BNEAD. Le comité pourra vous demander de fournir des renseignements supplémentaires tels que de l'information de la part de professionnels comme des médecins, des conseillers pédagogiques ou d'autres tierces parties. Les membres du comité d'appel du résultat d'examen du BNEAD signent une entente de confidentialité.

### La protection de vos renseignements personnels

Nous sommes bien conscients de nos obligations envers nos clients et de l'importance de protéger vos renseignements personnels. Voici les mesures que nous avons mises en place à cet égard :

- Les renseignements sur support papier sont surveillés ou sont conservés dans un lieu sûr verrouillé ou à accès restreint.
- Le matériel électronique est surveillé ou conservé dans un lieu sûr verrouillé ou à accès restreint. Nos ordinateurs sont protégés par mot de passe et notre réseau est protégé contre les menaces externes. Nous n'utilisons que des lignes directes ou des téléphones cellulaires numériques, ce qui rend les signaux plus difficiles à intercepter.
- Les renseignements sur support papier sont transmis par des entreprises fiables, dans des boîtes ou des enveloppes adressées et cachetées.
- L'information électronique est transmise par ligne directe ou est chiffrée (cryptée).
- Le personnel est formé afin de recueillir, utiliser, communiquer et conserver l'information conformément à notre politique sur la protection des renseignements personnels.
- Les membres des comités du BNEAD ainsi que les personnes et les organismes externes avec lesquels nous faisons affaire signent des ententes de confidentialité.